

Litige apres la vente de vehicule

Par mag76570, le 19/08/2008 à 14:09

Bonjour,

j'ai besoin de votre aide... il y 1 mois et demi j'ai vendu mon véhicule de 180000 km en bon état avec controle technique vierge; l'acheteur m'envoie un recommandé ce jour m'informant qu'il est tombé en panne, la voiture a chauffé. il l'a emmené au garage et lui ont changé la pompe à eau + courroie de distribution (travaux déjà effectué par mes soins juste avant la vente de la voiture). Les travaux fait n'ont pas résolu le problème, l'acheteur l'a porté 3 fois au garage.

Suis -je responsable sachant que je n'ai jamais eu ce problème et quels risques puis je encourir ??? Il m'indique que sans nouvelle de ma part, il entamera une procéure.

Merci de votre réponse.

M.D

Par Marion2, le 19/08/2008 à 18:39

Pour une vente de voiture entre particuliers, il n'y a pas de garantie. Seul le vice caché peut être retenu (encore faut-il le prouver)